

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3950

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Opération de résidentialisation du foyer Nicolas Garnier - Attribution d'une subvention à l'association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3950**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Opération de résidentialisation du foyer Nicolas Garnier - Attribution d'une subvention à l'association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'îlot de la Poudrette est situé au sud-est de la zone urbaine sensible (ZUS) des Brosses à Villeurbanne, en limite de Vaulx en Velin. Il s'étend sur environ 8 hectares et compte 2 000 habitants et 900 logements.

Le projet de renouvellement urbain de la Poudrette est conventionné avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) depuis février 2007 et prévoit :

- la démolition de 96 logements (maîtrise d'ouvrage : Société coopérative d'intérêt collectif -SCIC- Habitat Rhône-Alpes -HRA-, réalisée en 2007),
- la création de 30 parcelles de jardins familiaux (maîtrise d'ouvrage : commune, livrées en 2008),
- la construction d'un immeuble collectif en R + 4, en accession sociale, d'une surface hors œuvre nette (SHON) de 2 000 mètres carrés (travaux en cours et livraison prévisionnelle en septembre 2011),
- la construction de 2 petits immeubles R + 2/R + 4 en locatif libre, d'une surface SHON de 2 700 mètres carrés (maîtrise d'ouvrage : association Foncière logement, démarrage des travaux en 2012),
- la résidentialisation des immeubles Jacqueline Auriol et Maryse Bastié, soit 223 logements (maîtrise d'ouvrage : Villeurbanne est habitat, démarrage des travaux en novembre 2010),
- le désenclavement par la création d'une rue de desserte et d'un espace public central (maîtrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Lyon, démarrage des travaux en novembre 2010).

Ce projet a été approuvé par délibération n° 2009-0971 du Conseil du 28 septembre 2009 qui a aussi approuvé l'individualisation d'autorisation de programme pour la création de la rue de desserte et d'un espace public, pour un montant de 2 410 000 € en dépenses et 562 271 € en recettes.

L'Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS) réalise, aujourd'hui, l'opération de résidentialisation du foyer Nicolas Garnier et la Communauté urbaine participe au financement de cette opération par le versement d'une subvention d'équipement.

Le foyer Nicolas Garnier est constitué de 300 chambres distribuées dans 5 bâtiments, d'un bâtiment administratif et d'une salle de spectacle, le "Cercle 76". Un ensemble d'espaces, aujourd'hui, peu qualifiés constitue les abords du bâtiment avant le projet.

Le programme de résidentialisation prévoit les interventions suivantes :

- retournement des accès du foyer vers le square Germaine Tillion et la rue Serge Ravanel, récemment créés par la Communauté urbaine,
- amélioration et sécurisation du stationnement,
- mise en valeur des espaces de jeux existants, création d'un terrain de jeux de ballon et d'espaces conviviaux à destination des différents résidents du foyer : jardins partagés, espaces de détente,
- mise en valeur de l'accès au "Cercle 76", salle de spectacle du foyer.

En accompagnement de ces travaux de résidentialisation, ARALIS prévoit un programme de réhabilitation du bâtiment du foyer.

Le calendrier prévisionnel de l'opération d'ARALIS s'établit comme suit :

- démarrage des travaux : mars 2012,
- réception : 1er trimestre 2013.

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
coût d'opération	435 556	Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	48 999
		Région Rhône-Alpes	50 000
		Ville de Villeurbanne	19 000
		fonds propres	230 057
		Communauté urbaine de Lyon	87 500
Total	435 556	Total	435 556

La participation de la Communauté urbaine est de 87 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 87 500 € au profit de l'Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS) dans le cadre de l'opération de résidentialisation du foyer Nicolas Garnier - îlot Poudrette du quartier des Brosses à Villeurbanne,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et ARALIS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O1481 le 16 décembre 2010 pour un montant total de 3 287 575 € en dépenses et de 562 271 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 20422 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.